



COMMUNIQUÉ

2024 : FORCE OUVRIÈRE NÉGOCIERA POUR UNE CLASSIFICATION AU BÉNÉFICE DE TOUS LES AGENTS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le 9 janvier s'est tenue une réunion de concertation sur le programme des futures négociations qui auront lieu entre l'Ucanss et les Organisations Syndicales pour la période 2024-2026.

Un sujet occupera particulièrement au moins les premiers mois de l'année 2024 : celui de la classification.

Une première réunion de négociations sur le sujet a été fixée : elle se tiendra le mercredi 17 janvier (champ Employés et Cadres) et le premier semestre de l'année sera donc très largement consacré à cette discussion.

Rappelons que celle-ci intervient alors qu'il a été confirmé que l'enveloppe consacrée au projet de la future classification des agents de la Sécurité Sociale s'élèverait à plus de 160 millions d'euros. Ceci représente plus du double de l'enveloppe affectée au précédent projet en 2019-2020, qui s'élevait à 80 millions d'euros. Pour FO, cette annonce est à mettre en relation avec les rapports de force qui ont été institués par les agents avec les organisations syndicales, dans les différentes grèves qui ont eu lieu au cours de la dernière période.

Elle donne par ailleurs pleinement raison à Force Ouvrière d'avoir mis en échec ce précédent projet par le biais de l'opposition faite avec la CGT sur l'accord qui avait été signé par la CFDT. En effet, trois ans après, l'enveloppe a plus que doublé alors qu'on nous expliquait qu'il ne pouvait être question de consacrer davantage de moyens à la classification !

Force Ouvrière est bien-sûr partisane d'aboutir à un accord et défendra dans cette négociation les orientations d'un projet de classification bénéficiant à tous les agents par la mise en place de mesures collectives et automatiques, en revendiquant en particulier :

- ✓ Un nombre de points minimum d'augmentation pour tous à la mise en place de la classification, quels que soient par ailleurs les effets de la revalorisation des coefficients.
- ✓ le déplaçonnement de l'ancienneté et son augmentation.
- ✓ L'évolution dans l'emploi sur plusieurs niveaux.
- ✓ Une garantie minimale d'évolution par l'attribution automatique de points de compétence.
- ✓ La reconnaissance des compétences et des diplômes du personnel. Par exemple, l'attribution du niveau 6 pour les Travailleurs Sociaux en reconnaissance de leur diplôme.
- ✓ L'attribution de 33 points pour tous les exclus du Ségur.
- ✓ La réévaluation des pas de compétence de 7 à 12 points pour les employés, de 12 à 15 points pour les 1er et 2ème niveaux de cadres et de 15 à 18 points pour les 3ème et 4ème niveaux de cadres.
- ✓ La revalorisation des Primes de Fonction (accueil téléphonique/visio-guichet, physique et itinérance) et leur élargissement à tous les métiers au contact du public.

- ✓ Aucun déclassement d'agent.
- ✓ Une répartition des points de compétences attribué dans chaque organisme chaque année sur 30 % de l'effectif au lieu de 20% aujourd'hui pour chacune des deux catégories employés et cadres (30% étant la moyenne pratiquée selon l'Ucanss).
- ✓ L'attribution d'une mesure automatique de 10 points pour les agents qui n'auraient pas eu de pas de compétences pendant 5 ans ou une mesure automatique de 8 points pour les agents qui n'auraient pas eu de pas de compétences pendant 4 ans.

Pour FO, il ne peut être question que se reproduise le scénario de 2018/2020 où l'employeur a cherché à marche forcée à imposer un projet contraire aux intérêts du personnel. Il importe plus que jamais que les moyens définis dans le cadre de cette négociation ne constituent pas un carcan et qu'une véritable négociation soit menée prenant réellement en compte les revendications. C'est à cette condition que cette négociation pour une nouvelle classification pourra aboutir.

Paris, le 11 janvier 2024

Contact : F. NEAU – 01 48 01 91 35